Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Note de synthèse n°8

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2017

OBJET : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif de l'exercice 2017 est le premier « vrai » budget de la communauté d'agglomération Grand paris Sud - Seine Essonne Sénart. En effet le budget de l'exercice 2016 avait été une simple consolidation des budgets des anciennes structures ayant fusionné au 1er janvier 2016.

Il s'inscrit dans la double perspective d'une réduction des ressources des collectivités et d'un contexte institutionnel en constante mutation. Il intègre également les objectifs de notre stratégie financière.

I - Le contexte des finances publiques

1. Le contexte national

La situation financière des collectivités locales est en partie dépendante du contexte économique à travers certaines de leurs recettes qui peuvent être sensibles à la conjoncture (impositions économiques corrélées à la croissance par exemple) et en raison de la typologie de certaines de leurs dépenses (action sociale, formation, développement économique…). Le niveau des prix et des taux d'intérêt sont également importants parce qu'ils influent sur l'évolution de leurs charges de fonctionnement et d'investissement.

Malgré la faiblesse de leur poids dans la dette publique et les déficits, les collectivités locales sont associées à la contrainte de redressement des comptes publics via leur participation aux efforts d'économie que l'ensemble des acteurs de la dépense publique doit réaliser.

Ainsi, comme nous l'avons souligné, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la loi de finances initiale (LFI) 2017 a repris le triptyque qui structurait les lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets :

- **Une baisse des dotations**, bien que diminuée de moitié par décision du Gouvernement pour le bloc communal en 2017, elle continuera de peser sur les finances des collectivités locales.

- **Un soutien de l'Etat à l'investissement local,** de nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local, qui passe de 1 à 1,2 milliards d'euros. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

Le gouvernement a reconduit en 2017 le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) et l'a porté à 1,2 milliard d'euros (contre 1 milliard en 2016). Ce fonds se décompose de 2 enveloppes de 600 M€ chacune,

dédiée aux grandes priorités d'investissement, (transition énergétique, accessibilité, logement, financement des pactes métropolitains d'innovation), et au soutien des projets des territoires ruraux.

- **Un renforcement de la péréquation** avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale, finalement reportée, de la DGF.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est maintenu à un milliard d'euros en 2017. À compter de 2018, les ressources du fonds sont fixées à 2% des recettes fiscales des communes et de leurs groupements à fiscalité propre. Il s'agit de tenir compte des fortes évolutions de la carte intercommunale et de ses incidences sur les contributions et attributions au titre du FPIC.
S'agissant des bases de taxe d'habitation et de foncier bâti, la revalorisation forfaitaire cadastrale, traditionnellement fixée au cours de l'examen du PLF, s'établit à 0,4 %. Ce chiffre correspond au taux d'inflation constaté sur les douze mois précédant le vote de la mesure et non au taux de l'inflation prévisionnelle, qui était utilisé jusque-là pour la revalorisation annuelle forfaitaire.

2. Le contexte local

Le budget 2017 de l'agglomération intervient quelques temps avant l'adoption du projet de territoire, qui marquera les grandes orientations pour les années à venir et trouvera sa traduction au fil de nos exercices budgétaires. C'est en ce sens que le budget 2017 constitue le premier exercice propre à notre intercommunalité. Celui-ci prend néanmoins en compte l'histoire de nos territoires et les décisions prises par les ex-EPCI composant Grand Paris Sud.

La préparation budgétaire s'inscrit donc clairement dans la dynamique et l'ambition affirmées par les élus à travers le projet de territoire et la volonté de concrétiser une programmation pluriannuelle des investissements ambitieuse, porteuse d'un véritable équilibre entre le développement intercommunal et communal. Tout en respectant les identités, les histoires et les projets en cours, Grand Paris Sud se tourne résolument vers l'avenir à partir des premières orientations données.

Pour autant, l'élaboration du Budget Primitif 2017 s'inscrit dans un cadre contraint et dans un environnement marqué par une situation économique et sociale difficile et par le nécessaire redressement des finances publiques. Dans le cadre de la réduction du déficit de l'Etat, un plan national d'économies de 50 milliards d'euros avait été décliné sur les années 2015-2017. Selon les annonces du Gouvernement, le plan d'économies sera porté pour 11 milliards par les collectivités locales. Pour les collectivités, l'échelonnement prévoyait une baisse de 3,67 milliards d'euros pour l'exercice 2017. Cependant le Président de la République a annoncé, lors du 99ème Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France, la réduction de moitié de la baisse des dotations en 2017 du bloc communal, soit une contribution de 310 M€ au lieu de 620 M€ pour les EPCI.

S'agissant de notre EPCI, le Budget Primitif 2017 intégrera une **baisse de la dotation d'intercommunalité, à hauteur de 2,4M€**.

Au regard de cette situation, les prospectives financières de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, déclinées pour la période 2017/2020, mettent en perspective une quasi-stagnation de nos recettes sur la période tandis que nos dépenses pourraient, à défaut d'une gestion rigoureuse et maîtrisée,

progresser de 12 M€. Ainsi, c'est un effort d'environ 10 M€ qui devra être réalisé de 2017 à 2020 afin de garantir l'équilibre des comptes et une saine gestion de notre institution.

Ayant clairement écarté toute augmentation de la pression fiscale sur le territoire, la Communauté d'agglomération devra donc cibler la maîtrise de son budget par les efforts de gestion qui devront l'accompagner ainsi que sur les crédits alloués aux politiques publiques.

Il s'agit donc de porter, selon un juste équilibre, une gestion rigoureuse et une ambition soutenue pour notre territoire. Pour ce faire, dès la préparation du Budget Primitif 2017, au regard des prospectives financières il est indispensable d'œuvrer à l'élargissement de nos marges de manœuvres financières.

C'est dans ce cadre contraint que le budget primitif 2017 se propose, avec un niveau de ressources stables, de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement.

II - Le contexte institutionnel

L'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart a été créée le 1er janvier 2016. Cette première année a été fondamentale pour poser la stratégie et lancer la dynamique pour Grand Paris Sud. Un certain nombre de décisions déterminantes ont d'ores et déjà prises. L'ensemble des compétences exercées anciennement par les structures préexistantes a été maintenu. Les compétences optionnelles de l'agglomération ont été arrêtées et il nous appartiendra de définir les intérêts communautaires avant l'été 2017.

Un certain nombre de travaux sont d'ores et déjà lancés :

- ✓ **le transfert des équipements sportifs et culturels du territoire de Sénart,**

La Communauté d'agglomération Grand Paris Sud exerce cette compétence depuis le 1er janvier 2017.
La prise de cette compétence s'est traduite par le transfert, au 1er janvier 2017, de 21 équipements sportifs et culturels du territoire de Sénart dont l'évaluation a été validée lors de la CLECT.
La traduction budgétaire de ce transfert fera l'objet d'une description des crédits dans la prochaine partie de cette note de synthèse.

- ✓ **le transfert des compétences optionnelles relatives à l'Eau et l'Assainissement,**

La Communauté d'agglomération Grand Paris Sud exerce cette compétence à titre optionnel depuis le 1er janvier 2017 sur l'intégralité du territoire.

Les conséquences de cette prise de compétence au 1er janvier 2017 sont les suivantes :

- ➢ La communauté d'agglomération continue à assurer les compétences selon les modes de gestion actuels.

- Pour les communes titulaires d'un contrat de DSP, celui-ci est transféré à la Communauté d'agglomération.
- Pour les communes membres du SIE (Saint-Pierre du Perray, Tigery, Saintry-sur-Seine, Etiolles et Saint-Germain les Corbeil) elles sont automatiquement retirées du syndicat pour la compétence Eau.
- Pour les communes membres du SIARCE (Corbeil-Essonnes et Saint-Germain lès Corbeil), la Communauté d'agglomération se substitue aux communes membres au sein du syndicat. Le SIARCE poursuit l'intégralité des missions et activités qui lui avaient été confiées par les communes.

✓ **le transfert de la compétence relative aux voiries et aux parcs de stationnement.**

La Communauté d'agglomération Grand Paris Sud exerce cette compétence optionnelle depuis le 1er janvier 2017.

Dans un premier temps, au 1er janvier, la prise de cette compétence n'aura pas de conséquence directe pour les communes. En effet, en attendant une nouvelle définition de l'intérêt communautaire devant intervenir au plus tard le 31 décembre 2017, celui défini par chaque ancien EPCI continue à s'appliquer sur chacun des territoires.

Les grandes données du Budget Primitif 2017, intégrant le cadre contraint décrit précédemment, sont présentées de manière plus détaillée ci-après.

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

FONCTIONNEMENT

Chapi	Dépenses de fonctionnement	Crédits 2017 Hors CLECT	CLECT 2017 Sénart	BP 2017	Chapi	Recettes de fonctionnement	Crédits 2017 Hors CLECT	CLECT 2017 Sénart	BP 2017
011	Entretien et dépenses des services	78 989 436	1 318 950	80 308 386	70	Produit des services	9 079 543	685 423	9 764 966
012	Personnel	51 500 000	6 584 012	58 084 011	73	Panier fiscal	128 335 040		128 335 040
65	Subventions (compte 6574)	8 903 634		8 903 634	73	Fiscalité TEOM	41 324 906		41 324 906
65	Autres charges courantes (hors 6574)	5 780 879	2 500	5 783 379	73	FNGIR	16 374 096		16 374 096
014	Attribution de compensation	74 282 068	- 6 850 542	67 431 526	73	Autre Fiscalité	4 507 423	367 697	4 875 120
014	Autres reversements de fiscatlité	105 000		105 000	74	Compensations fiscales et DGF	58 706 885		58 706 885
					74	Subventions (746+747)	6 198 097	2 000	6 200 097
					75	Recettes du patrimoine	2 563 004		2 563 004
					013	Remboursement personnel	451 990		451 990
	Dépenses de gestion courante (DG)	**219 561 017**	**1 054 920**	**220 615 936**		**Recettes de gestion courante (RG)**	**267 540 984**	**1 055 120**	**268 596 104**
	Epargne de gestion (EG=RG-DG)	**47 979 967**	**200**	**47 980 168**					
66	Frais financiers (FF)	13 500 000		13 500 000					
					76	Produits financiers - Structurés	1 384 622		1 384 622
	Frais financiers	**13 500 000**	**-**	**13 500 000**		**Produits financiers**	**1 384 622**	**-**	**1 384 622**
	Solde financier (SF=PF-FF)	**- 12 115 378**	**-**	**- 12 115 378**					
67	Dépenses exceptionnelles	1 024 908	200	1 025 108	77	Recettes exceptionnelles	695 875		695 875
					002	Reprise des excédents 2016 SMITEC	64 495		64 495
	Dépenses exceptionnelles	**1 024 908**	**200**	**1 025 108**		**Recettes exceptionnelles**	**760 370**	**-**	**760 370**
	Solde exceptionnel (SE=RE-DE)	**- 264 537**	**- 200**	**- 264 737**					
	Epargne brute (EB=EG+SF+SE)	**35 600 052**	**0**	**35 600 052**					
042	Amortissements (D042)	11 800 000		11 800 000	042	Ordre (tv régie, trans sub, FCTVA) (R042)	371 435		371 435
042	Opérations d'ordre - Structurés	8 171 487		8 171 487	042	Opérations d'ordre - Structurés	7 000 000		7 000 000
043	Opérations d'ordre - Structurés	4 490 000		4 490 000	043	Opérations d'ordre - Structurés	4 490 000		4 490 000
	Dépenses d'ordre	**24 461 487**	**-**	**24 461 487**		**Recettes d'ordre**	**11 861 435**	**-**	**11 861 435**
	Solde Opérations d'ordre (SOO=RO-DO)	**- 12 600 052**	**-**	**- 12 600 052**					
	Virement à la section d'investissement	23 000 000		23 000 000					
	Total Dépenses de fonctionnement	**281 547 411**	**1 055 120**	**282 602 531**		**Total Recettes de fonctionnement**	**281 547 411**	**1 055 120**	**282 602 531**

III. LE BUDGET PRIMITIF 2017

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2017 présente une section de fonctionnement équilibrée avec un montant de recettes et de dépenses de 282 602 531 €.

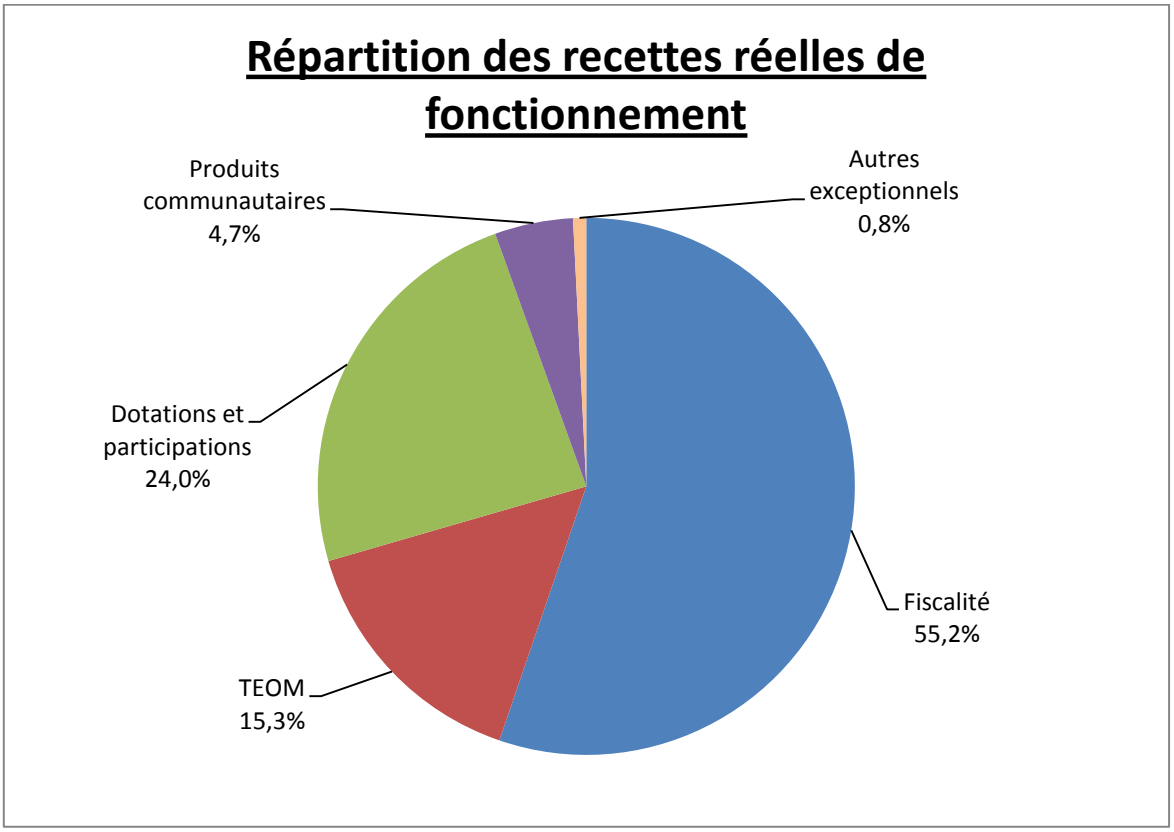

Afin de bien identifier les crédits issus du transfert, il est proposé de les retracer dans un une partie 1.3. Ainsi, les présentations qui suivent ne tiennent pas compte des crédits du transfert des équipements.

1.1. Les recettes d'exploitation (hors CLECT Sénart)

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **267 540 984 €**, elles comprennent :

1.1.1. Les recettes des services et les ventes diverses

Les produits des services représentent une inscription budgétaire de **9 079 543 €.**

Il s'agit, principalement :

- ✓ Des droits d'entrée relatifs aux équipements culturels (2,415 M€) et sportifs (1,027 M€)
- ✓

- ✓ De la participation des budgets annexes pour 1,136 M€ aux frais généraux de structure de l'agglomération
- ✓ Des redevances spéciales relatives à la collecte des ordures ménagères pour 1,025 M€
- ✓ Des recettes liées aux activités de l'administration générale et du cimetière intercommunal pour un montant de 0,576 M€
- ✓ Des recettes liés aux services communs (reprographie, droit des sols et archives) pour un montant de 0,737 M€
- ✓ Des recettes liés aux interventions sociales pour un montant de 0,227 M€
- ✓ Des recettes liées aux produits relatifs à l'aménagement numérique du territoire de Sénart attendus des opérateurs pour un montant de 0,902 M€
- ✓ Des recettes liées aux interventions environnementales pour un montant de 0,102 M€
- ✓ Et enfin 0,909 M€ de recettes liées aux flux entre le budget principal et les budgets annexes, et aux refacturations prévisionnelles à d'autres groupements pour la refacturation des personnels mis à disposition.

1.1.2. Le produit fiscal et économique

Dans le contexte décrit ci-avant, le panier de ressources de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud sera le suivant :

1.1.2.1. **Les recettes fiscales**

Elles s'élèvent à **149 103 560 €** et se décomposent comme suit :

- **51,601 M€** au titre de la cotisation foncière des entreprises **(CFE).**
- **28,259 M€** au titre de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (**CVAE),**
- **38,697 M€** au titre de la taxe d'habitation **(TH),**
- **4,200 M€** au titre de la taxe sur les surfaces commerciales (**TasCom**) avec une hypothèse de variation de 1%.
- **1,154 M€** au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (**IFER**),
- **2,231 M€** au titre des taxes foncières **(TF)**.
- **16,374 M€** au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des ressources **(FNGIR),** qui est identique à 2016
- **2,091 M€** au titre des rôles supplémentaires et complémentaires sur l'ensemble des composantes fiscales.

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

1.1.2.2. **La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

Au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, une recette est inscrite à hauteur de **41 324 906 €** tenant compte de la revalorisation forfaitaire des bases décidée par le Parlement en loi de finances et de l'évolution physique de nos bases de la Taxe foncière de l'ordre de 1,5%.

La CA Grand Paris Sud est désormais compétente sur la collecte des déchets sur les 24 communes de l'agglomération suite à la délibération générale d'exercice de compétence votée le 11 octobre 2016.

A l'exception des deux communes gérées par le Syndicat de valorisation des déchets (SIVOM), Moissy-Cramayel et Combs-La-Ville, les taux de TEOM proposés pour 2017 sont identiques à ceux votés en 2016.

N° ZONE	COMMUNES	TAUX TEOM
01	COMBS LA VILLE	7,24%
02	CESSON	8,27%
	LIEUSAINT	8,27%
	NANDY	8,27%
	REAU	8,27%
	SAVIGNY LE TEMPLE	8,27%
	VERT SAINT DENIS	8,27%
03	MOISSY CRAMAYEL - zone 1	11,73%
04	MOISSY CRAMAYEL - zone 2	10,67%
05	BONDOUFLE	7,54%
	COURCOURONNES	7,54%
	EVRY	7,54%
	LISSES	7,54%
	RIS-ORANGIS	7,54%
	VILLABE	7,54%
06	TIGERY	4,50%
07	MORSANG-SUR-SEINE	6,20%
08	SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	7,91%
09	SAINTRY-SUR-SEINE	8,11%
10	COUDRAY-MONTCEAUX (LE)	6,79%
11	CORBEIL-ESSONNES	7,70%
12	SOISY-SUR-SEINE	8,58%
13	SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL	8,66%
14	ETIOLLES	8,98%
15	GRIGNY	7,68%

1.1.2.3. **La Taxe Locale sur la Publicité extérieure**

L'inscription budgétaire au titre de la Taxe sur la Publicité Extérieure s'élève à **8 000 €.**

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

1.1.2.4. **La Taxe de séjour**

L'inscription budgétaire au titre de la Taxe de séjour s'élève à **105 000** €. Dans l'attente de la définition de la stratégie communautaire en matière de tourisme, elle ne s'applique que sur le territoire de l'ex-communauté Seine Essonne.

1.1.2.5. **Le reversement au titre du fonds de péréquation horizontale (FPIC)**

Dans l'attente de la notification définitive 2017 du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et de sa répartition, la prévision 2017 reprend le montant attribué en 2016 à la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud pour un total de 4 394 423 € sur la base des mêmes modalités et critères retenus en 2016.

En outre, la loi de finance 2017 a ajouté une nouvelle règle pour répartir le FPIC. Les communes disposant d'un potentiel financier deux fois supérieur au PFI moyen de l'ensemble des Communes membres d'un même EPCI ne seraient plus bénéficiaires. Le montant non attribué serait réparti au bénéfice des autres communes de l'ensemble intercommunal selon les règles de droit commun. Cette nouvelle disposition ne s'appliquerait pas en 2017.

Tableau synthétique des recettes de fiscalité prévues au budget principal.

FISCALITE montant en euros	REALISE 2016 PREV	BP 2017	ECART BP 2017/2016	VAR BP 2017/REAL. 2016
CFE	50 838 666	51 601 246	762 580	1,50%
CVAE	27 979 303	28 259 096	279 793	1,00%
IFER	1 142 671	1 154 098	11 427	1,00%
TASCOM	4 158 993	4 200 583	41 590	1,00%
TFPB	1 511 516	1 534 189	22 673	1,50%
TFPNB	690 182	700 535	10 353	1,50%
TFPNB AD	95 437	96 869	1 432	1,50%
TH	38 125 333	38 697 213	571 880	1,50%
FNGIR	16 374 096	16 374 096	-	
ROLES SUP. & ROLES COMP.	1 228 492	2 091 212	862 720	
COMPENSATION PERTE CET	1 175 316		- 1 175 316	
PRODUIT FISCAL & ECO	**143 320 005**	**144 709 136**	**1 389 131**	
TAXE SEJOUR	80 000	105 000	25 000	
TEOM	40 714 193	41 324 906	610 713	1,50%
TAXE LOCALE PUBLICITE EXTERIEURE	8 000	8 000	-	
TOTAL FISCALITE	**184 122 198**	**186 147 042**	**2 024 844**	**1,10%**

RATTACH. 2015	401 631	-		
AC NEGATIVE	-	367 696		
FPIC	4 394 423	4 394 423	-	
TOTAL CHAPITRE 73	**188 918 252**	**190 909 161**		

Cette présentation tient compte, à la fois, de la revalorisation forfaitaire de 0,4% décidée en loi de finances et de l'évolution physique des bases qui est estimée à 1,10% pour les taxes d'habitation et foncières.

1.1.3. Les dotations, subventions et participations

Elles représentent 64 904 983 € pour la Communauté Grand Paris Sud.

Elles sont constituées de :

1.1.3.1. La **dotation globale de compensation** pour un montant de **40,921 M€**.

Dans l'attente du taux d'écrêtement supplémentaire proposé par le CFL (comité des finances locales) la dotation de compensation est réduite de 1,94% comme 2016.

Dotation de compensation montant en euros	2016 (source Fiche DGF)	Variation- 1,94% (écrêtement)	proposition de BP 2017
DGF - CPS	40 558 162	-786 828	39 771 334
DGF - DCTP	1 172 885	-22 754	1 150 131
TOTAL DOTATION DE COMPENSATION	41 731 047	-809 582	40 921 465

1.1.3.2. La **Dotation d'intercommunalité** pour un montant de **5,957 M€.**

La dotation d'intercommunalité est diminuée par une contribution supplémentaire au redressement des finances publiques (CRFP) appliquée à l'année 2017 :

Dotation d'intercommunalité montant en euros	2016	2017
Dotation de base	1 994 441,00	1 994 441,00
Dotation de péréquation	4 857 630,00	4 857 630,00
Bonification ou Majoration	12 505 527,00	12 505 527,00
Total avant contributions	**19 357 598,00**	**19 357 598,00**
Contribution au redressement des finances publiques 2014	- 1 912 038,00	- 1 912 038,00
Contribution au redressement des finances publiques 2015	- 4 568 940,00	- 4 568 940,00
Contribution au redressement des finances publiques 2016	- 4 518 632,00	- 4 518 632,00
Contribution au redressement des finances publiques 2017		- 2 400 000,00
Dotation d'intercommunalité Totale	**8 357 988,00**	**5 957 988,00**

Par ailleurs, elle sera également impactée par l'évolution de la population DGF, par le coefficient d'intégration fiscale et par l'écart du potentiel fiscal par habitant.

EPCI	2014	2015	2016	2017
CA DE SEINE-ESSONNE	7 752 812,00	7 583 611,00		
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONE SÉNART			41 731 047,00	40 921 465,00
CA LES LACS DE L'ESSONE (GRIGNY)*	2 065 830,16	2 056 423,29		
SAN SENART-EN-ESSONNE	849 881,00	831 333,00		
CA D'EVRY CENTRE ESSONNE	25 409 958,00	24 874 299,00		
SAN SENART VILLE NOUVELLE & CA SENART	7 534 918,00	7 377 169,00		
TOTAL DOTATION DE COMPENSATION	**43 613 399,16**	**42 722 835,29**	**41 731 047,00**	**40 921 465,00**
CA DE SEINE-ESSONNE	1 069 585,00	356 585,00		
CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONE SÉNART			8 357 988,00	5 957 988,00
CA LES LACS DE L'ESSONE (GRIGNY)*	1 238 007,16	912 230,13		
SAN SENART-EN-ESSONNE	1 049 622,00	1 029 294,00		
CA D'EVRY CENTRE ESSONNE	5 695 039,00	3 662 072,00		
SAN SENART VILLE NOUVELLE & CA SENART	6 708 442,00	5 654 530,00		
TOTAL DOTATION D'INTERCOMMUNALITE	**15 760 695,16**	**11 614 711,13**	**8 357 988,00**	**5 957 988,00**
TOTAL GENERAL	**59 374 094,32**	**54 337 546,42**	**50 089 035,00**	**46 879 453,00**

*** clé de répartition CALE : population fiche DGF**

Ainsi, la dotation globale de fonctionnement a baissé de **3,209 M€** par rapport à 2016.

1.1.3.3. Les **allocations compensatrices**

Des **allocations compensatrices** relatives notamment à la réforme de la taxe professionnelle et aux exonérations de taxe d'habitation et foncières pour un montant de **11,827 M€.**

Les compensations relatives à des exonérations et des dégrèvements consentis par la loi devraient diminuer de 21,50% par rapport à 2016 pour la taxe d'habitation et les taxes foncières.

Dotation de compensation montant en euros	2016 (source Fiche DGF)	Variation ou écrêtement	proposition de BP 2017
DOTAT. DE COMPENS. DE LA REFORME DE LA TAXE PROF. **(DRCTP)**	10 127 598	0	10 127 598
DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	545 307	0	545 307
ATTRIB.FONDS DEPARTEMENT.DE TAXE PROF.	383 002	0	383 002
ETAT - COMPENS. DE LA CONTRIB. ECO. TERR. (CVAE ET	117 215	0	117 215
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	22 827	-4 908	17 919
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	810 691	-174 299	636 392
	12 006 640	**-179 206**	**11 827 433**

1.1.3.4. **Les subventions et participations des autres collectivités**

Les subventions attendues des partenaires institutionnels s'élèvent à **6,198 M€.** Elles proviennent principalement des subventions et participations attendues au titre de l'action culturelle (0,622 M€), de la gestion des déchets ménagers (1,410M€), des actions en matière de prévention et de sécurité (0,739 M€), en matière de politique de la ville (0,427M€), en matière d'habitat (0,554 M€), en matière de développement économique et environnementale (0,530 M€), au titre du financement des postes ANRU (0,393 M€) ou des études relatives aux transports (0,280 M€).

Ce poste comprend également les prévisions de FCTVA au titre des dépenses de fonctionnement sur l'entretien des voiries.

1.1.4. Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante représentent **2,563 M€** comprenant notamment la participation du STIF à la maintenance du site propre d'Evry (1,3 M€), les revenus issus du patrimoine communautaire (1,077 M€), et les redevances du chauffage urbain (0,183 M€).

1.1.5. Les atténuations de charge

Les remboursements relatifs à la gestion du personnel mis à disposition d'autres organismes s'élèvent à **451 990€.**

1.2. Un budget au service des politiques publiques (hors CLECT Sénart)

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 234 085 925 € se répartissant comme suit :

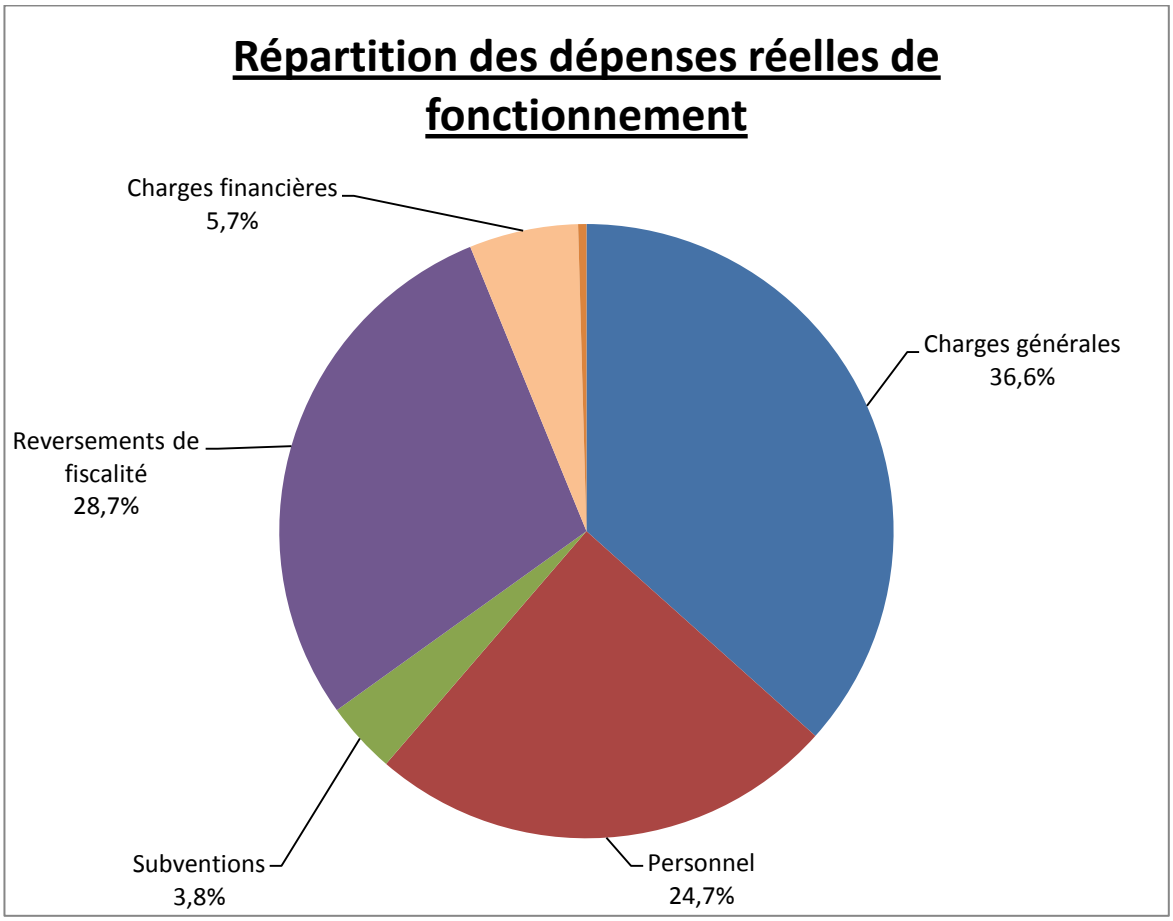

1.2.1. Les dépenses d'interventions des services

Les dépenses d'interventions des services (chapitres 011, 65 et 67) sont évaluées à **94 698 857 €** au BP 2017.

Elles concernent les crédits d'achats et de services extérieurs pour 78,989 M€ (chapitre 011), les autres charges de gestion pour 14,685 M€ (chapitre 65) et les charges exceptionnelles pour 1,025 M€ (chapitre 67). Elles s'entendent hors masse salariale.

Le tableau ci-après permet de disposer d'une photographie des grands postes de dépenses d'intervention par politique publique :

Activités fonctionnelles	BP 2017
ACTION ECONOMIQUE	**6 476 544**
AMENAGEMENT URBAIN	**5 300 724**
ENVIRONNEMENT	**467 000**
SERVICES URBAINS	**50 809 057**
AUTRES RESEAUX ET SERVICES DIVERS	502 185
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	33 937 669
EAU ET ASSAINISSEMENT	2 647 000
ECLAIRAGE PUBLIC	5 780 900
PROPRETE URBAINE	201 000
TRANSPORTS URBAINS	7 740 303
CULTURE	**11 004 998**
ENSEIGNEMENT - FORMATION	**378 790**
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	**2 308 978**
LOGEMENT	**991 277**
SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	**11 375 605**
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	**673 191**
SPORTS ET JEUNESSE	**4 912 694**
Total général	**94 698 857**

Le chapitre 011 regroupe notamment les crédits suivants :

- **53,846 M€** seront consacrés aux actions liées aux aménagements urbains et environnementales et aux services urbains dont **:**
    - **33,830 M€** pour assurer le service de collecte et de traitement des déchets ménagers
    - **7,365 M€** pour les transports urbains (contrats de prestation, site propre, gare routière, parc de stationnements)
    - **5,781 M€** pour l'entretien du réseau d'éclairage public
    - **5,286 M€** pour les opérations d'aménagement urbain
    - **0,495 M€** pour l'entretien des réseaux d'eaux pluviales
- **5,189 M€** seront consacrés aux actions liées à la culture dont :
    - **0,754 M€** pour la gestion du réseau de médiathèques
    - **3,726 M€** pour l'expression artistique (arts plastiques, gestion du réseau de conservatoires, gestion des salles de cinéma et de spectacles d'Evry, de Corbeil et de Ris Orangis et l'activité du théâtre de Corbeil)
    - **0,620 M€** de crédits d'études et d'entretien du patrimoine culturel de l'agglomération
- **1,359 M€** seront **consacrés aux interventions sociales dont :**
    - **1,108 M€** pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
    - **0,212 M€** pour les actions liées à la politique de la ville
- **0,880 M€** seront consacrés aux actions liées à la politique de l'habitat (actions préventives et curatives sur les copropriétés dégradées, études protocole ANRU, suivi et animation OPAH…)

- **10,070 M€** seront consacrés aux actions d'administration générale dont notamment :
    - la gestion des sites administratifs de notre Communauté d'Agglomération (et du cimetière intercommunal et aux travaux de reprographie des services (**8,371 M€)**
    - les crédits liés à la communication institutionnelle (**0,953 M€**)
    - les actions à destination des agents (**0,746 M€)** avec notamment la formation
- **2,861 M€** seront consacrés à l'action économique pour l'aide aux commerces et au tourisme et pour les interventions économiques (ZAE/PAE)
- **4,076 M€** seront consacrés aux actions liées à la jeunesse et aux sports dont notamment **:**
    - **2,265 M€** pour la gestion des 5 piscines du territoire
    - **0,660 M€** pour la gestion des salles de sport et des gymnases
    - **0,768 M€** pour la gestion de divers équipements sportifs et des stades (Centre Eugène Massillon, patinoire Lecomte, salles polyvalentes…)
    - **0,343 M€** pour l'organisation de manifestations sportives (vélofolies, tournoi de hand, course féminine, défi, marathon)
- **0,673 M€** seront consacrés aux actions liées à la prévention sécurité et à la vidéo-surveillance sur le territoire

Le chapitre 67 regroupe principalement les participations aux budgets annexes du Plan (600 K€) et des Parcs de stationnement (351 K€).

Le chapitre 65 regroupe notamment les crédits suivants :

- **5,781 M€** seront notamment consacrés :
    - **2,304 M€** au paiement des contributions dues aux différents syndicats ou groupements intercommunaux (hors OM) auxquels la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud adhère et notamment le SIVOA, le SIARCE, le GIP Génopole, le STIF….
    - **1,087 M€** pour la prise en charge des frais des élus communautaires
    - **2,350 M€** au paiement de la contribution au fonctionnement du théâtre de Sénart
- **2,746 M€** seront consacrés aux subventions d'équilibre de nos budgets annexes à caractère industriel et commercial en 2017, avec 1,213 M€ pour le budget des locaux à vocation économique et universitaire et 1,532 M€ pour le théâtre de Sénart
- **6,158 M€** seront consacrés au versement de subventions aux associations de notre territoire tel que présenté ci-après :

Activités fonctionnelles	BP 2017
ANIM - DGA ANIMATION DE TERRITOIRE	**2 602 690**
Coopération décentralisée	146 900
Culture	1 522 900
Enseignement secondaire et Lycées	109 390
Sports	823 500
ATTR - DGA ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	**2 321 015**
Développement économique	2 240 315
Transition écologique	80 700
REIN - DGA RESSOURCES INTERNES	**1 800**
Documentation et Archives	1 800
RRH - DGA RESSOURCES ET RELATIONS HUMAINES	**70 000**
Amicale du personnel	70 000
STRA - DGA STRATEGIES TERRITORIALES	**1 054 166**
Habitat	153 796
Politique de la ville	517 370
Prévention sécurité - CISPD	383 000
SUMO - DGA SERVICES URBAINS ET MAITRISE OUVRAGE	**108 000**
Déchets ménagers	108 000
Total des Subventions	**6 157 671**

Les chiffres prévisionnels significatifs :

- **Pour le volet Animation du territoire,**
  - Dans le domaine de la culture, 1 100 00€ pour le théâtre de l'Agora, 97 500€ pour l'amicale de Villabé, 190 000 € pour soutenir l'office du tourisme, 40 000€ pour soutenir l'Espace Prévert et le solde pour soutenir diverses associations culturelles
  - Dans le domaine des sports, 823 500€ pour soutenir les associations
  - Dans le domaine de la coopération décentralisée, 70 000€ pour le CDANE, 60 000€ pour les villes africaines
  - Dans le domaine de l'enseignement secondaire et lycées, une enveloppe de 109 390€ pour aider les structures

- **Pour le volet Attractivité du territoire,**
  - Dans le domaine du développement économique, 646 262€ pour Dynamique Emploi, 270 630€ pour la Maison de l'emploi d'Evry –Corbeil, 256 468€ pour la Maison de l'emploi, 164 900€ pour la Mission Locale de Grigny, 315 250€ pour la MIVE, 194 970€ pour les dispositifs type PLIE et 97 000€ pour le centre de formation et professionnalisation de Grigny
  - Dans le domaine de la transition écologique, 79 200€ pour l'agence locale de l'énergie

- **Pour le volet Stratégies territoriales,**
  - Dans le domaine de la politique de la ville, 517 300€ pour le subventionnement des contrats de ville et pour soutenir les associations intervenant plus spécifiquement en matière de politique de la ville
  - Dans le domaine de la prévention et de la sécurité, 180 000€ pour l'association OSER, 98 500€ pour l'association de prévention Viry Grigny, 61 000€ pour l'association Solidarités Femmes- Le relais 77, 24 500€ pour soutenir l'association Espoir 77
  - Dans le domaine de l'habitat et du logement, 60 596€ pour soutenir le Relais Jeune, 43 000€ pour le Rocheton et 39 700€ pour soutenir les structures ADIL des deux départements

- **Pour le volet Services urbains – Déchets ménagers,** une enveloppe de 108 000€ pour soutenir la Fabrique à Neuf, l'association Entre Jardins et les autres associations intervenant sur ce champ

- **Pour le volet Ressources humaines,** la subvention à l'association - Amicale du personnel pour 70 000€

1.2.2. Les actions en direction des communes

1.2.2.1. **Les attributions de compensation**

Les attributions de compensation des communes s'élèveront au BP 2017 à **67 063 830 €** pour tenir compte des effets du transfert de charges lié aux équipements culturels et sportifs de Sénart (cf. 1.3). Elles sont réparties comme suit :

AC - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION	2016	BAISSES DEPENSES CHAP. 014	RECETTES NOUVELLES CHAP	VARIATION NETTE AC	2017
CESSON	536 100	- 536 100	35 794	- 571 894	- 35 794
COMBS LA VILLE	1 796 833	- 1 415 726		- 1 415 726	381 107
LIEUSAINT	1 266 534	- 654 441		- 654 441	612 093
MOISSY CRAMAYEL	1 701 839	- 1 366 252		- 1 366 252	335 587
NANDY	1 545 030	- 439 395		- 439 395	1 105 635
SAVIGNY LE TEMPLE	4 096 277	- 2 126 831		- 2 126 831	1 969 446
VERT ST DENIS	311 797	- 311 797	331 902	- 643 699	- 331 902
BONDOUFLE	1 392 648				1 392 648
CORBEIL ESSONNES	27 337 847				27 337 847
COUDRAY MONTCEAUX	2 228 397				2 228 397
COURCOURONNES	3 139 027				3 139 027
ETIOLLES	568 936				568 936
EVRY	9 431 117				9 431 117
GRIGNY	5 417 580				5 417 580
LISSES	2 169 386				2 169 386
MORSANG SUR SEINE	85 674				85 674
REAU	126 367				126 367
RIS ORANGIS	6 484 986				6 484 986
SAINT GERMAIN LES CORBEIL	739 723				739 723
SAINT PIERRE DU PERRAY	946 942				946 942
SAINTRY SUR SEINE	262 000				262 000
SOISY SUR SEINE	829 319				829 319
TIGERY	187 393				187 393
VILLABE	1 680 316				1 680 316
	74 282 068	**- 6 850 542**	**367 696**	**- 7 218 238**	**67 063 830**

Afin de prendre en compte les effets de la CLECT réunie le 28 novembre 2016, il est proposé d'inscrire 67 431 526 € en dépenses et 367 696 € en recettes, soit une charge nette pour la communauté d'agglomération de 67 063 830 €.

1.2.3. Les actions en direction des personnels communautaires

Les charges de personnel (hors transfert Sénart) sont évaluées à 51,5 M€. Ce montant plus élevé que les crédits inscrits au BP 2016 est, néanmoins, légèrement en diminution par rapport au montant des crédits réalisés avant la fusion des 4 EPCI et l'intégration de Grigny.

Les prévisions pour 2017 intègrent les efforts réalisés en direction des personnels de notre communauté et notamment sur les titres de restauration, la mutuelle santé, ainsi qu'une provision au titre des mesures d'accompagnement du protocole sur le temps de travail.

Il conviendra de poursuivre les efforts de rationalisation de notre organisation et de se fixer, sur le moyen terme, un objectif de réduction de la masse salariale. Toutefois, cette inscription traduit, d'ores et déjà, les efforts à mener pour gérer la masse salariale dans un contexte budgétaire et financier très contraint.

Elle comprend, par ailleurs, nos engagements pour les emplois d'avenir et les contrats d'apprentissage dans le cadre de nos politiques de soutien à l'emploi et à la jeunesse. De même, des crédits sont inscrits pour la poursuite des actions de formation affichant les priorités de développement professionnel conformément aux engagements posés.

1.3. Le budget des équipements transférés de Sénart

Les nouvelles inscriptions présentent un équilibre entre les recettes et dépenses de fonctionnement relatives à la gestion de ces équipements, au regard des éléments validés par la commission locale d'évaluation des charges transférés du 28 novembre dernier.

1.3.1. Les dépenses

Avec 7 905 662 € de charges nouvelles réparties, principalement, comme suit:

- 1 321 650 € pour le fonctionnement et l'entretien des 21 nouveaux équipements
- 6 584 012 € de charges de personnel pour les 207 agents transférés

1.3.2. Les recettes

Ces nouvelles dépenses sont financées par les 687 423 € de recettes des nouveaux équipements et par la diminution des attributions de compensation (AC) pour un montant total de 7 218 238 €, comme validé lors du Conseil du 13 décembre 2016 :

(CHARGES - PRODUITS) ESTIMES	BIBLIOTHEQUE	COLLECTIONS	CONSERVATOIRES	PISCINES	TOTAL ARRONDI
CESSON	206 132		160 581	205 181	571 894
COMBS LA VILLE	599 537		816 188		1 415 726
LIEUSAINT	623 024		31 418		654 441
MOISSY CRAMAYEL	611 848		317 645	436 759	1 366 252
NANDY	186 004		253 391		439 395
SAVIGNY LE TEMPLE	930 991	67 552	1 128 288		2 126 831
VERT ST DENIS	344 744		142 504	156 452	643 699
	3 502 280	**67 552**	**2 850 015**	**798 392**	**7 218 238**

1.4. Le budget des ordures ménagères

Vous trouverez ci-après, le tableau d'équilibre global de la compétence relative à la collecte et l'élimination des déchets :

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Budget primitif - Ordures ménagères

Chapitres	BP 2017	Chapitres	BP 2017
Charges à caractère général	33 829 669	Redevances spéciales	1 025 000
Personnel	2 808 629	TEOM	41 324 906
Reversements aux communes	2 812 778	Subventions	1 410 000
Autres charges et Subventions versées	108 000	Autres recettes	
Frais financiers	47 427		
Amortissements	121 820		
Frais de structure	1 433 531	Recettes exceptionnelles	
Total Fonctionnement	**41 161 854**	**Total Fonctionnement**	**43 759 906**
Amortissement de capital	161 372	Amortissements	121 820
Dépenses	2 558 500		
Total Investissement	**2 719 872**	**Total Investissement**	**121 820**
Total général	**43 881 726**	**Total général**	**43 881 726**

1.5. Les principaux indicateurs de gestion du budget primitif 2017

1.5.1. L'épargne de gestion

L'épargne de gestion matérialise l'excédent dégagé sur les opérations courantes de la section de fonctionnement, c'est-à-dire avant prise en compte des écritures sur amortissements et provisions, des éléments financiers et exceptionnels. Elle s'élève à 47 980 168 € au BP 2017.

1.5.2. Le solde financier

Le solde financier est la traduction de la gestion de la dette par les charges d'intérêt. Ce solde s'élève au BP 2016 à -12 115 378 €. Il est présenté une analyse concernant les éléments relatifs à la dette, dont les charges d'intérêts dans la partie gestion active de la dette (cf. 2.3).

1.5.3. Le solde exceptionnel

Le solde exceptionnel permet d'apprécier les opérations à caractère ponctuel et non récurrentes liées au fonctionnement de la communauté. Au BP 2017, ce solde est de -264 737 €.

Dans le cadre d'une gestion prudentielle, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud a un volume de provisions dont le montant total s'établit à 1,876 M€ au 1er janvier 2017. Ces provisions sont destinées à couvrir, essentiellement, des risques liés aux charges à venir sur les opérations d'aménagement gérées en budget annexe.

1.5.4. L'épargne brute

L'épargne brute matérialise l'autofinancement dégagé sur l'ensemble de la section de fonctionnement, y compris des éléments financiers et exceptionnels, qui permet par la suite le financement des dépenses d'investissement. Elle est égale à la somme des soldes intermédiaires précédents, à savoir l'épargne de gestion, le solde financier et le solde exceptionnel. Elle s'élève à 35 600 052 € au BP 2017.

1.5.5. Le solde des opérations d'ordre en dépenses et en recettes

Les opérations d'ordre représentent les écritures techniques relatives à la gestion patrimoniale de l'actif telles que :

- ✓ Les amortissements obligatoires, en dépenses, des immobilisations corporelles, incorporelles et financières acquises pour un montant de 11 800 000 € ;
- ✓ Les écritures patrimoniales en recettes pour un montant de 371 435 € ;
- ✓ Les écritures patrimoniales liées à la sortie des emprunts structurés (cf. Gestion active de la dette 2.3).

Le solde s'établit, ainsi, à -12 600 052 € au BP 2017.

1.5.6. Le virement prévisionnel à la section d'investissement

Le virement prévisionnel à la section d'investissement pour assurer le financement propre des dépenses d'investissement s'élève à 23 000 000 € au budget primitif 2017.

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

INVESTISSEMENT

Chapit	Dépenses d'investissement	BP 2017	Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2017
			001		1 764
001	Déficit de l'exercice précédent		13	Subventions d'investissement	33 469 132
20	Etudes et logiciels	5 516 168			
204	Subventions d'équipement versées	10 829 177	10	FCTVA	7 639 806
21	Acquisitions (hors travaux en régie)	16 809 678	024	Cessions	5 517 304
23	Travaux	44 206 758			
27	Immobilisations financières	2 143 604	27	Immobilisations financières	79 231
			021	Virement de la section FCT	23 000 000
	Dépenses réelles Investissement hors dette	**79 505 385**		**Recettes réelles Investissement hors dette**	**69 707 237**
16	Dette - OCLT	22 394 555	16	Dette - OCLT	22 394 555
16	Dette - remboursement de capital	37 420 990	16	Dette - cautionnement	123 924
16	Dette Caution	37 250			
16	Refinancement - emprunts structurés	9 255 758	16	Refinancement - emprunts structurés	9 255 758
	Dette	**69 108 553**		**Dette hors emprunt d'équilibre**	**31 774 237**
040	Reprises de subventions	371 435	040	Amortissements	11 800 000
040	Opérations d'ordre - Structurés	7 000 000	040	Opérations d'ordre - Structurés	8 171 487
041	Ecritures patrimoniales	1 000 000	041	Ecritures patrimoniales	1 000 000
	Total Dépenses d'investissement	**156 985 373**		**Total Recettes d'investissement**	**122 452 961**
				Emprunt d'équilibre	**34 532 412**
	Total section INV	**156 985 373**		**Total section INV**	**156 985 373**

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte tenu de la stratégie financière et du travail en cours sur la programmation pluriannuelle des investissements, l'objectif de cette préparation budgétaire était double :

- Inscrire les crédits de paiement correspondant aux opérations décidées et lancées au regard de la capacité technique des équipes, en attendant l'adoption de la PPI en cours d'élaboration.
- Veiller à stabiliser, voire diminuer le stock de dette de la communauté d'agglomération au regard de la capacité financière et d'un objectif de capacité de désendettement fixé à 12 ans.

Sur ces bases, au titre du budget 2017, les principales opérations bénéficiant de crédits d'investissement seront donc les suivantes :

2.1. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement s'élèvent à 69,707 M€. Elles sont constituées :

- ✓ Des subventions d'investissement à hauteur de 33,469 M€ intégrant notamment les subventions relatives aux opérations urbaines (14,649 M€) mais également les premières recettes enregistrées dans le cadre du Contrat d'Intérêt National
- ✓ Du FCTVA calculé à hauteur des dépenses éligibles soit un montant de 7,639 M€
- ✓ Des produits de cessions d'immobilisations pour 5,517 M€
- ✓ Du virement issu de la section de fonctionnement à hauteur de 23 M€

2.2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 79,505 M€.

Les inscriptions pour les opérations d'équipements bruts s'élèvent à 77,362 M€ et comprennent notamment les travaux suivants, étant posé qu'une grande partie bénéficie des subventions énoncées ci-avant :

- ➢ Pour les opérations de **renouvellement urbain**, des crédits à hauteur de 22,088 M€ :
    - 14,390 M€ de crédits dédiés à la rénovation du quartier de la Grande borne à Grigny, dans le cadre d'un programme de rénovation urbaine et subventionnés comme tels, avec, principalement, les travaux sur les espaces publics sur le secteur Damiers, de la Plaine et sur l'avenue de la grande borne
    - 3,853 M€ de crédits pour la fin de la rénovation de la partie centrale des Pyramides à Evry avec les travaux sur le secteur Allendé Caravelle
    - 1,515 M€ de crédits pour des travaux sur les espaces publics dans le cadre de la rénovation du quartier Bois Sauvage à Evry
    - 1,009 M€ de crédits dans le cadre de la rénovation du quartier de Grigny II, avec notamment l'aménagement provisoire du parking Pasteur
    - De crédits d'études ou de fin de travaux sur les opérations de rénovation urbaine et d'aménagement urbain sur les autres quartiers du territoire en politique de la ville

- Pour les opérations relatives aux **équipements communautaires**, des crédits à hauteur de 14,159 M€ :

  - 3,849 M€ de crédits fléchés sur les équipements culturels
  - 4,501 M€ de crédits fléchés sur les équipements sportifs
  - 1,957 M€ de crédits fléchés sur les autres équipements avec la gendarmerie de Saint Germain Lès Corbeil
  - 3,462 M€ de crédits pour l'entretien patrimonial des équipements communautaires
  - 0,390 M€ de crédits fléchés sur les opérations relatives aux aires d'accueil

- Pour les opérations de **voiries communautaires**, des crédits à hauteur de 12,101 M€ :

  - 4,398 M€ pour l'aménagement du carrefour Delouvrier à Courcouronnes
  - 1,168 M€ pour la réhabilitation de la rue du 8 Mai 1945 à Villabé
  - 1,451 M€ pour les voiries du centre-ville et autour de la Place de l'Agora à Evry
  - 0,470 M€ pour la réhabilitation de la rue des Mozarts à Corbeil
  - 4,615 M€ pour l'entretien et la réhabilitation des voiries communautaires et des ouvrages d'art, et pour mener les études sur des opérations à décider dans le cadre de la PPI

- Pour les **transports et les mobilités**, des crédits à hauteur de 6,409 M€ :

  - 2,844 M€ pour les travaux relatifs au TZEN à la montagne de Glaises et à l'entretien du Site Propre
  - 1,280 M€ pour la rénovation des arrêts de bus du territoire
  - 0,844 M€ pour les travaux, l'entretien et le schéma directeur relatifs aux liaisons douces du territoire
  - 1,440 M€ pour l'entretien, les travaux et les études sur les modalités de mobilités sur le territoire

- Pour **l'éclairage public et la signalisation**, des crédits à hauteur de 3,988 M€ :

  - 3,537 M€ pour la rénovation et l'entretien de l'éclairage public
  - 0,250 M€ pour l'entretien et la maintenance de la signalisation lumineuse tricolore
  - 0,201 M€ pour l'entretien et la maintenance de la signalisation directionnelle

- Pour les opérations relatives à **la collecte et l'élimination des déchets ménagers**, des crédits à hauteur de 2,558 M€ :

  - 1,800 M€ pour la mise en place d'un programme de déploiement de points d'apport volontaire sur le territoire
  - 0,548 M€ pour la poursuite du déploiement des conteneurs et de la mise à disposition de bacs sur le territoire
  - 0,210 M€ d'études générales, notamment, sur les orientations du programme local de prévention des déchets

- Pour **le développement urbain**, des crédits à hauteur de 2,645 M€ :

  - 2,120 M€ de crédits dans le cadre de la DSP « Très Haut débit » sur le territoire Seine Essonne
  - 0,240 M€ de crédits d'études urbaines sur des projets d'aménagement à venir
  - 0,285 M€ pour les dispositifs d'accompagnement de l'habitat (PTZ et OPAHI)

- Pour les opérations relatives aux **équipements communaux, réalisés en délégation de maîtrise d'ouvrage**, des crédits à hauteur de 4,838 M€ :

    - 3,750 M€ de crédits fléchés sur les groupes scolaires, avec, notamment la construction à la ZAC Balory à Vert Saint Denis et les travaux restant à réaliser sur les projets en cours (ZAC Chanteloup à Moissy-Cramayel, Balory à Nandy, Saint Exupéry à Saint-Pierre-du –Perray)
    - 0,852 M€ de crédits fléchés sur le centre de loisirs à Tigery

- Pour **les eaux pluviales**, des crédits à hauteur de 0,815 M€ :

    - 0,715 M€ pour la rénovation et l'amélioration des réseaux d'eaux pluviales
    - 0,100 M€ pour le renouvellement du parc des bornes incendie

- Pour **le développement des espaces verts et boisés**, des crédits à hauteur de 0,549 M€ pour l'entretien et l'aménagement des parcs, des aires de jeux et des plans d'eau

- Pour **le développement économique**, des crédits directs à hauteur de 0,290 M€ pour l'entretien et l'aménagement des parcs et zones d'activités économiques

- Pour **l'accompagnement de l'ensemble des politiques publiques**, des crédits d'administration à hauteur de 3,572 M€ :

    - 1,784 M€ de crédits pour les acquisitions des équipements communautaires en termes de mobiliers et de matériels pour le bon fonctionnement des politiques à destination de la population
    - 0,716 M€ de crédits relatifs à la mise en place du plan informatique des équipements communautaires
    - 0,450 M€ pour le renouvellement de la flotte automobile nécessaire au fonctionnement des services (camion, machines-outils, machines tractées, véhicules utilitaires et légers)
    - Des crédits pour développer la signalétique de la nouvelle agglomération et l'accessibilité des bâtiments

- Pour **la solidarité communautaire**, des crédits à hauteur de 3,350 M€ :

Il s'agit de crédits de fonds de concours à destination des 24 communes membres afin d'accompagner et de développer les projets communaux.

Le territoire de Sénart (Ex Ca Sénart) voit son dispositif perdurer sur les mêmes critères.

Pour les autres communes, il est proposé d'inscrire une provision de 1,1 M€ permettant d'instituer au bénéfice des communes, un nouveau dispositif de « fonds de concours ». Il conviendra avant l'été 2017 d'en fixer le montant, les objectifs et les critères de répartition intégrant un indice de solidarité.

Au-delà des crédits inscrits et présentés ci-dessus, la communauté d'agglomération Grand Paris Sud doit reprendre les dépenses inscrites en restes à réaliser à la fin de l'exercice 2016. Ainsi, le volume de crédits d'équipements bruts à exécuter, au cours de l'exercice 2017, est augmenté de 36,356 M€.

Ces crédits seront budgétairement votés lors de la prochaine décision modificative avec la reprise du résultat de l'exercice 2016. Dès lors, les crédits totaux de l'année 2017 s'élèvent à 113,717 M€.

Politique	BP 2017	REPORTS 2016	TOTAL DÉPENSES
Opérations de renouvellement urbain	22 087 606	2 217 682	24 305 288
Développement urbain	2 644 777	2 038 870	4 683 647
Développement Universitaire		407 237	407 237
Développement économique	290 000	1 322 977	1 612 977
Transports et déplacements	6 408 567	1 764 380	8 172 947
Délégations maîtise d'ouvrage	4 838 257	2 521 118	7 359 375
Equipements communautaires	14 160 020	3 387 496	17 547 516
Voirie communautaire et espaces publics	12 101 190	5 516 600	17 617 790
Eclairage public et signalisation	3 988 000	2 321 873	6 309 873
Espaces verts et boisés	549 500	410 356	959 856
Collecte et élimination des déchets	2 558 500	1 175 872	3 734 372
Eaux pluviales	815 000	780 158	1 595 158
Administration générale	3 570 364	3 787 617	7 357 981
Fonds de concours	3 350 000	8 668 940	12 018 940
Total général	77 361 781	36 355 653	113 717 434

2.3. La gestion active de la dette

2.3.1. Le stock de dette au 1er janvier 2017

Au 1er janvier 2017, le stock de dette de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud s'élève à **534 208 257 €**, dont 99 915 255 € de dette différée à taux zéro.

L'encours se répartit selon les types de taux, comme suit :

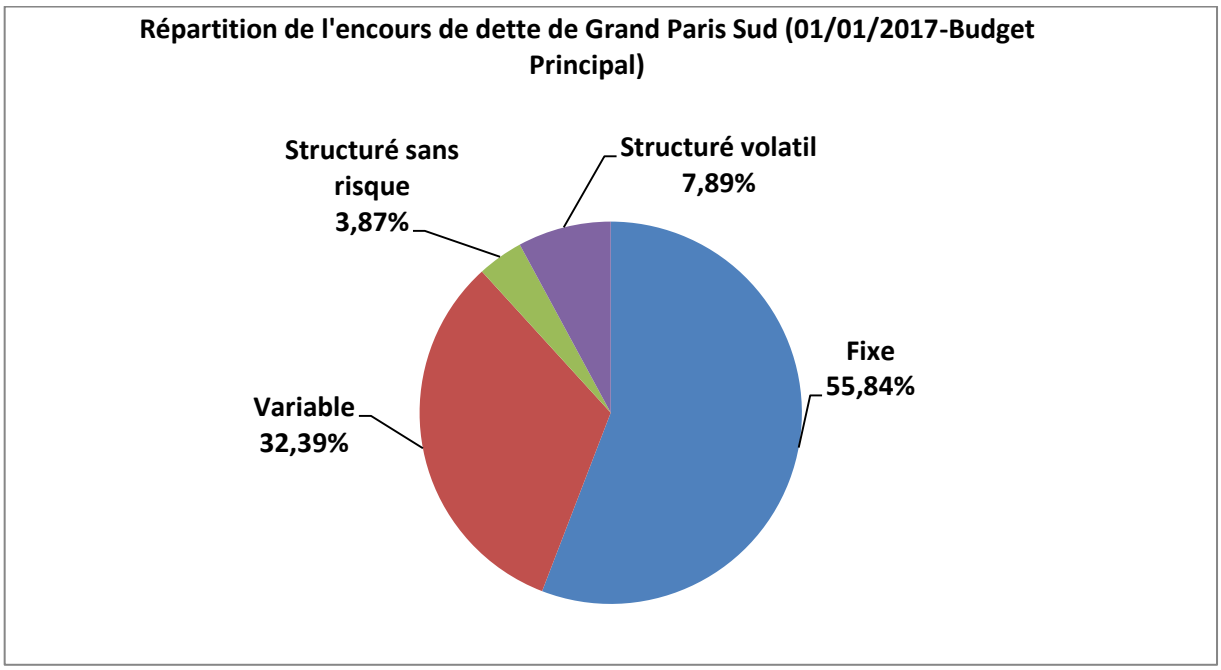

L'encours se répartit selon les prêteurs, comme suit :

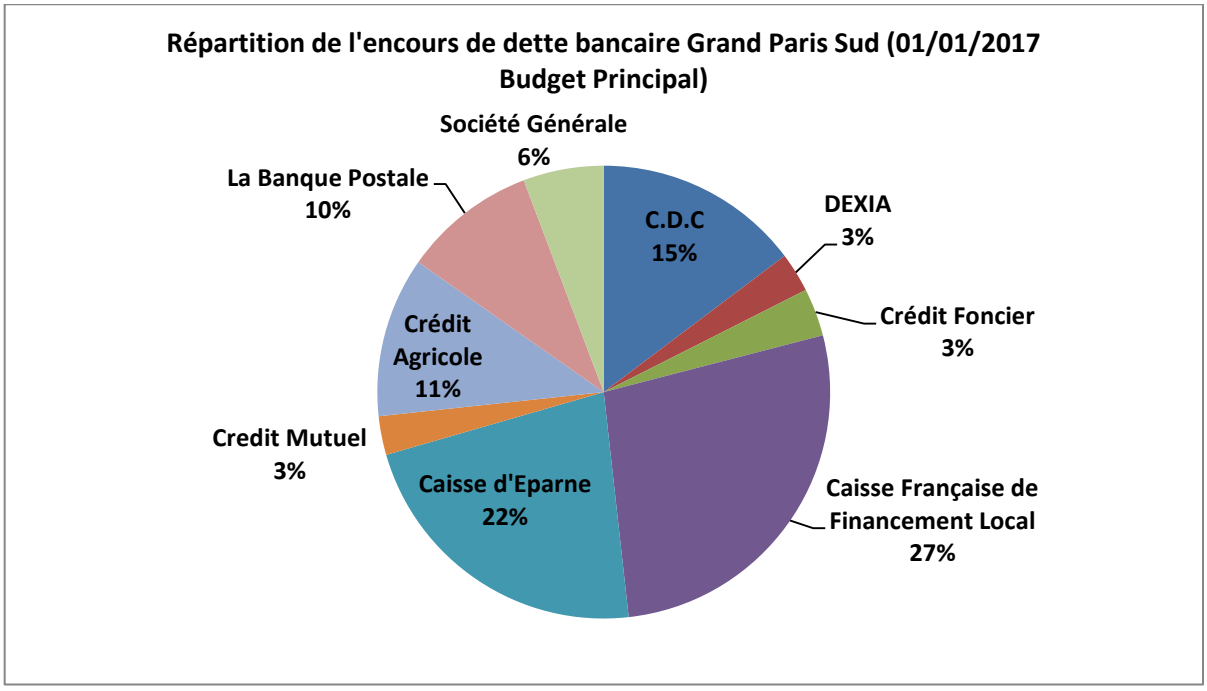

2.3.2. Les charges financières

Un montant de **13 500 000 €** est inscrit au titre des intérêts. Elles diminuent fortement en 2017, conséquence directe du réaménagement des emprunts structurés indexé sur des devises étrangères (15 M€ au BP 2016).

Pour mémoire, le niveau des intérêts des prêts réaménagés (Caisse d'Epargne, SFIL 2016 et SFIL 2017) s'élevaient 3 161 K€. En 2017, la charge des intérêts de ces mêmes emprunts réaménagés est de 784 K€ soit une diminution de -2 376 K€.

Intérêts	Exécution 2016	BP 2017	Ecart BP 2017 - Exécution 2016
Prêt Helvetix	1 127 573	168 903	-958 669
Prêt SFIL 2016	1 016 716	274 255	-742 461
Prêt SFIL 2017	1 016 716	341 049	-675 667
Total Intérêts Prêts	**3 161 005**	**784 207**	-2 376 798

Le coût moyen anticipé de la dette (hors PPP) s'élève à 3,05% au 1er janvier 2017.

Les charges financières sont composées :

- ✓ des intérêts des emprunts et des dettes réglés à l'échéance pour un montant de 11 571 706 € ;
- ✓ des opérations de swaps à hauteur de 2 109 064 €. Ce niveau tient compte d'une marge de sécurité car les swaps sont indexés sur des taux structurés qui demeurent sensibles à la volatilité du marché ;
- ✓ des intérêts comptabilisés non échus (ICNE), charges comme étant la différence entre les ICNE de l'année précédente et ceux de l'année en cours pour –180 770 € ;

2.3.3. l'amortissement de la dette en 2017

Au BP 2017, l'amortissement prévisionnel de la dette s'élève **37 420 990 €** de remboursement de capital :

Amortissements	BP 2017
Amortissement Prêts existants	33 473 016
Amortissement 2016	1 873 058
Différés	2 074 916
Total Amortissement Prêts 2017	**37 420 990**

Cette inscription tient compte des éléments suivants :

- ✓ la continuité des tableaux d'amortissement des prêts existants dans le stock de dette au 1er janvier 2017 pour 33 473 016 €.
- ✓ L'amortissement du prêt 2016 auprès de la SFIL à hauteur de 32,8M€ sur le Budget Principal pour 1 873 058 €.
- ✓ L'amortissement des différés (ex CA Sénart 77 ,ex CA Sénart 91, ex CAECE) pour 2 074 916 €.

L'annuité de la dette, somme totale remboursée au titre de la gestion de la dette aussi bien en investissement (remboursement du capital) qu'en fonctionnement (paiement des charges d'intérêt bancaire), s'élèvera à 50 920 990 €.

2.3.4. L'emprunt d'équilibre en 2017

L'ensemble des éléments porte le besoin de financement à **34,532 M€** couvert par emprunt. Ainsi, la communauté d'agglomération peut présenter un désendettement prévisionnel de près de 2,9 M€ à fin 2017.

2.3.5. Les emprunts structurés et leurs inscriptions budgétaires

Afin de sécuriser définitivement la dette, des négociations avaient été menées courant 2016 et ont permis la sortie de trois emprunts structurés souscrits auprès de la SFIL (Dualis, Fixil) et de la Caisse d'Epargne(Helvetix) pour un capital restant dû global de 44 475 080 € dont le coût de sortie était estimé à 50 889 651 €. Pour ce faire, la Communauté d'Agglomération a sollicité et obtenu une aide financière de 21 218 342,39 € auprès du Fonds de Soutien.

Pour permettre la comptabilisation de ces opérations, il est nécessaire d'inscrire les crédits suivants :

En recettes de fonctionnement, il est prévu une fraction de l'aide du FDS sur les durées résiduelles des prêts réaménagés pour 1 384 621 €. En dépenses de fonctionnement les dépenses relatives aux ICNE sont de 233 065 € € pour le prêt SFIL 2017.

En section d'investissement, sur l'exercice 2017, les dépenses et les recettes réelles de refinancement de l'emprunt sont équilibrées à hauteur de 9 255 758 €.
Pour les opérations d'ordre patrimoniales, en fonctionnement, l'inscription du financement de l'indemnité de remboursement par anticipation (IRA) par dégradation des conditions de taux est neutre (recette = dépense) à hauteur de 4 490 000 €. Les dépenses relatives au financement de l'IRA des prêts SFIL 2016- 2017- 2018 sont de 8 171 487 €, et correspondent au montant inscrit en recettes d'investissement (8 171 487 €). La recette en fonctionnement relative à l'étalement de l'IRA pour le prêt SFIL 2017 (7 000 000 €) correspond à la dépense inscrite en investissement à hauteur de 7 000 000 €. Les opérations d'ordre patrimoniales sont neutres.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.